

MONTANT DE LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE COURSE ET ACOMPTE

Résumé des frais fédéraux liés à l'organisation d'une compétition FFSLC :

ACOMPTE CALENDRIER FÉDÉRAL

Un acompte de frais de dossiers est demandé, au minimum 2 mois avant la date de la compétition. Il permet aux organisateurs de faire figurer leur évènement sur le calendrier fédéral des courses et sera déduit du montant de la facture de la contribution fédérale courses. Le montant de cet acompte est de 30€ pour une course « Chiens d'Or » ou non « Chiens d'Or ».



COURSE AVEC CLASSEMENT FEDERAL « CHIEN D'OR » :

Ce classement répertorie les résultats d'un couple maître-chien. Il permet d'avoir un panorama national des performances de chaque binôme durant une année de compétition, et permet au concurrent de participer au challenge Chien d'Or. Si le chien change, il y a un autre classement. Chaque jour de course est comptabilisé avec le couple maître-chien qui a concouru (prévoir un numéro de puce/dossard par chien). S'il y a cumul des résultats (par exemple sur un week-end), le classement ne se fera que si le même couple maître-chien a concouru sur les épreuves cumulées. Le montant est de 30 euros.

COURSE HORS CLASSEMENT FEDERAL : La course n'est pas répertoriée sur le classement fédéral, mais l'envoi des résultats à la Fédération reste cependant obligatoire. Seul le compétiteur est pris en compte, quel que soit le chien qui concourt. Cette formule est particulièrement adaptée aux courses se déroulant sur plus de 2 jours avec plusieurs chiens autorisés à concourir. Le résultat peut être chaque jour de course ou le cumul. Le montant est de 30 euros.

Remarques : comme il s'agit d'une avance sur la contribution fédérale courses, le coût final d'une course avec ou sans classement est identique. Le montant est indépendant du nombre et du type d'épreuves proposées dans la journée ou pour le cumul (le tarif est identique pour une course ne proposant que du Canicross ou pour une course avec du Canicross adulte, enfant, du CaniVTT et de la Canitrottinette...).

CONTRIBUTION FÉDÉRALE COURSES

Le montant de la contribution fédérale courses est calculé sur la journée (le classement) regroupant le plus de participants, ou sur le cumul lorsqu'il s'agit d'un classement cumulé. Il est établi à partir des résultats que les organisateurs envoient à la Fédération à la fin des compétitions.

Le tarif est de 1 euro par participant licencié et de 5 euros par participants non-licenciés à la FFSLC (ATP). De ce montant est déduit l'acompte calendrier fédéral.

Cette contribution est prélevée par manifestation sportive : si un concurrent participe à plusieurs épreuves sur la même manifestation sportive, la contribution de 1€ ou 5€ est prélevée seulement une fois.



Les primo-organisations sont exonérées de l'acompte et de la contribution course.

Les organisations en dessous de 40 participants au total en Canicross, CaniVTT, Canimarche, Canipédicycle et Ski-joëring compris sont exonérées de l'acompte et de la contribution course.